

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2024/108 – Missions complémentaires de MOE et coordination SSI suite remplacement SSI Visiosport**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la commande passée auprès de l'entreprise R3 Ingénierie pour une mission de coordination SSI le 26 mai 2023

Vu les premiers résultats de l'étude de l'entreprise R3 Ingénierie montrant la nécessité de réaliser un audit complet du système de sécurité incendie des bâtiments de Visiosport,

Vu les remarques émises par la Sous-commission Départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public et les Immeubles de grande hauteur de l'Ain sur le cahier des charges fonctionnel pour le changement de SSI le 20 février 2024,

Vu le projet d'extension du siège de la CCVSC qui nécessitera que la centrale mise en œuvre puisse intégrer le raccordement des matériels du nouveau bâtiment,

Vu le devis de l'entreprise R3 Ingénierie en date du 05 février 2024,

Vu la validation en date du 24 octobre 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise R3 Ingénierie ;

Vu les crédits inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise **R3 INGENIERIE** (SIRET : 838 792 901 00020) – 100 Rue Aristide Briand 69800 SAINT PRIEST pour des missions complémentaires de maîtrise d'œuvre et de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) pour le remplacement du Système de Sécurité Incendie à Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

**Article 2 :**

Le montant de l'offre correspondant aux prestations s'élève à **5 175,00 € HT** (soit 6 210,00 € TTC).

Les prestations débuteront en novembre 2024 et se poursuivront jusqu'à la réception des travaux et la levée des éventuelles réserves.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M. le responsable du service de gestion comptable de Châtillon-sur-Chalarnonne et notifiée à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 31 octobre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 001-200070118-20241031-DEC\_2024\_108-DE

